

compétence voulue. Je n'en mentionnerai que quelques-uns. L'article 4 porte que:

Le Ministre doit désigner une personne à titre de surveillant de l'enregistrement minier.

En voilà un. Puis le ministre désignera aussi une ou plusieurs personnes à titre d'ingénieurs des mines. Qui aurons-nous en plus de ceux-là? Nous aurons un sous-registraire minier et un surveillant de l'enregistrement minier.

M. l'Orateur: A l'ordre. Je regrette de devoir interrompre le député mais, comme il est 4 heures, la Chambre passera maintenant à l'étude des mesures d'initiative parlementaire.

INITIATIVES PARLEMENTAIRES AVIS DE MOTION

L'ÉNERGIE

BAIE DE FUNDY—PROPOSITION D'ÉTUDE DE LA MISE EN VALEUR DE L'ÉNERGIE MARÉMOTRICE

M. Robert C. Coates (Cumberland-Colchester-Nord) propose:

Que la Chambre prie le gouvernement d'étudier l'opportunité de mesures immédiates pour faire entreprendre une nouvelle étude de la possibilité d'aménager l'énergie marémotrice de la baie de Fundy, étude qui comprendrait l'examen de documents établis par des experts en ce domaine et présentés à la Conférence internationale sur l'utilisation de l'énergie marémotrice, tenue à Halifax du 24 au 29 mai 1970, ainsi que l'examen de tous les taux d'intérêts applicables jusqu'ici aux programmes fédéraux de travaux d'équipement.

—Monsieur l'Orateur, il est assez rare qu'un membre de l'opposition puisse dire aux ministériels, à propos d'une motion d'initiative parlementaire, que presque toutes les propositions qu'elle renferme ont déjà été acceptées par le gouvernement et qu'on s'occupe actuellement d'y donner suite.

Je dois dire cependant qu'au moment où cet avis de motion a été rédigé et inscrit au *Feuilleton* la situation était tout à fait différente. A vrai dire, peu de temps après, le début de la présente session le premier ministre (M. Trudeau) que j'avais interrogé me répondit que le gouvernement ne poursuivrait pas davantage l'examen du rapport du Bureau des études qui portait sur les taux absolument essentiels à l'aménagement de l'énergie marémotrice de la baie de Fundy.

• (4.00 p.m.)

Mais parce que dans les provinces Maritimes nous sommes comme nous sommes, opiniâtres et absolument décidés à faire entreprendre dans cette région du Canada des projets susceptibles de nous permettre de déterminer notre propre avenir en tant que région viable du pays, les membres des deux partis politiques—et je dis bien des deux partis politiques, car, dans les Maritimes, il se trouve que nous n'avons aucun député du NPD...

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): J'invoque le Règlement. N'y a-t-il pas un représentant du NPD à

l'Assemblée législative de la Nouvelle-Écosse et même deux?

M. MacInnis: Non, ils le croient seulement.

M. Coates: Monsieur l'Orateur, je comprends la question du député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) et je voudrais lui dire qu'autrefois, il y a bien longtemps, il y avait un représentant du NPD, et un bon, dans l'île du Cap-Breton, qui fait partie de la Nouvelle-Écosse. Il n'y en a plus depuis quelque temps et je ne vois pas qu'il y en ait d'autre d'ici la fin du siècle. Je parle ici de la situation au fédéral, en ce qui concerne les électeurs des provinces Maritimes. A cet égard, je crois que les Maritimes ne seront représentées, à l'avenir comme à l'heure actuelle, à la Chambre des communes que par des députés des deux grands partis. J'ai peut-être tort, mais je ne le pense pas.

J'aimerais signaler que les députés du parti conservateur-progressiste et ceux du parti libéral se sont ralliés à la Chambre d'une façon sans précédent depuis je suis ici et en fait, peut-être depuis 100 ans, dans le but d'amener le gouvernement fédéral, en collaboration avec les gouvernements des provinces de la Nouvelle-Écosse et du Nouveau-Brunswick à réexaminer le rapport du Bureau des études marémotrices de l'Atlantique.

Nous autres, députés du parti conservateur progressiste, sommes en état de faire beaucoup de bruit, car nous sommes dans l'opposition, mais je ne voudrais pas que l'on pût penser dans les Maritimes que les députés libéraux se montrent moins empressés et moins décidés que ceux de notre parti pour obtenir une nouvelle étude. En fait, la décision de mener une nouvelle étude n'a été prise par le gouvernement qu'après que des pressions publiques eurent été exercées sur le ministre responsable, à savoir le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Greene), par des députés conservateurs-progressistes et aussi par le président du Conseil privé (M. MacEachen), le ministre des Affaires des anciens combattants (M. Dubé) et divers députés libéraux, afin de faire entreprendre cette étude.

En ce qui a trait à la décision définitive prise par le gouvernement de se livrer à cette nouvelle étude, je suis presque sûr qu'elle ne fut prise que parce que le président du Conseil privé, par exemple, a fait passer les difficultés rencontrées par les provinces Maritimes et la solution à leur apporter avant toute considération partisane. C'est assurément vrai en ce qui concerne le ministre des Affaires des anciens combattants. Je crois que leur connaissance bien spéciale des problèmes que pose cette nouvelle étude a effectivement aidé le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources à décider de procéder à l'étude.

Je crois que ces deux ministres, ainsi que les députés libéraux, peuvent réclamer, autant que n'importe quel membre du parti conservateur-progressiste, le mérite d'avoir fait rouvrir l'étude. Je vois là un exemple de ce que nous, des provinces Maritimes, pouvons faire si, après avoir été élus pour représenter nos diverses régions au Parlement du Canada, nous venons ici en exposer les problèmes en les faisant passer avant toute considération partisane, et nous nous efforçons d'accomplir ce que nous croyons dans les meilleurs intérêts des gens de nos régions.